



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-01-86 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 197 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'affectation du sol**

Le *plan d'affectation du sol* auquel réfère l'article 4.0 du *Règlement sur le plan d'urbanisme* numéro 197 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation *Résidentielle faible densité* à même une aire d'affectation *Expansion urbaine*, le tout tel qu'illustré au plan d'affectation du sol parcellaire et joint au présent règlement à l'annexe « A ».

Adopté le 8 mars 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 AVRIL 2004